

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/80

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille quinze et le mardi 24 novembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CASAU et Mme LECOMTE

M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. BOUTONNET donne procuration à M. DOUX

Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : BUDGET ANNEXE « CENTRE ALLOTEMENT » - CREDIT-BAIL DEFINITIF AVEC L'AOBB

RAPPORTEUR : CLAUDE GOMEZ, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES

Exposé :

Il est rappelé que la CCVO a construit en 2013 un centre d'allotement sur la commune de Louvie-Soubiron dont les travaux ont été réceptionnés le 6 juin 2014.

Par délibération n°2012/48 en date du 31 mai 2012, il a été décidé que ce bâtiment et son terrain d'assiette serait donner à crédit-bail à la société AOBB SCA, pour une durée de 15 ans avec un loyer calculé sur le coût résiduel des travaux (déduction faite des subventions).

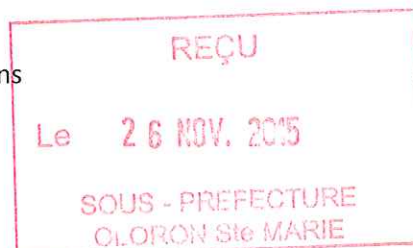
Une promesse bilatérale de crédit immobilier a été signée le 17 mars 2014.

La dernière subvention ayant été versée le 6 mars 2015, il convient de signer le contrat de crédit-bail définitif comprenant le plan de financement définitif :

Cot total :	->Construction	514 949,79 € TTC
	->Travaux de protection des falaises	72 270,69 € TTC
	->Achat terrain	3 250,00 €
	->Frais divers (frais bancaires, actes,...)	2 872,32 €

593 342,8 € TTC

Recettes :	->Subventions	401 580,84 €
	->FCTVA	88 160,51 €
	->Prêt	105 000,00 €



L'immeuble est situé sur le territoire administratif de la Commune de Louvie-Soubiron, au quartier d'Isale – RD 240, et le tout figure au cadastre comme suit :

- Parcelles AB 108, 110 et 115

Le loyer annuel sera égal aux annuités de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne et indexé sur le taux du livret A. En 2015, il s'élèvera à 8 329,50 €.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la signature d'un crédit-bail pour le centre d'allotement sur la base d'un loyer égal aux annuités d'emprunt et indexé sur le taux du livret A,

ACCEPTE la revente à l'AOBB, au terme des 15 échéances annuelles, à l'euro symbolique,

DONNE au Président l'autorisation de signer toutes les actes nécessaires.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

